



Premier panier le :



CONTRAT AMAP « PANIER LÉGUMES »
Du 9 janvier 2024 au 17 décembre 2024
« Les Sapouss' », AMAP de Yerres

Le présent contrat est passé entre :

D'une part,

D'autre part,

la Maraîchère : Cécile NÉMORIN, Atelier Bombylius
EARL,
9 domaine de Saint-Leu
94520 Périgny-sur-Yerres

l'Adhérent Amap Sapouss' :

M., Mme

N° adh. :

Demeurant :

Téléphones :

Courriel :

L'Adhérent s'abonne à 1 panier ou 2 paniers hebdomadaire pour la saison.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans les statuts de l'association « Les Sapouss' », et dans la **charte des AMAP** disponible auprès de l'association (site : <https://sapouss.jimdo.com>) ou sur le site du réseau AMAP IdF : <http://amapidf.org>, à savoir :

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- Pré-financer la production.
- Assurer au moins 2 permanences aux distributions.
- Participer au moins 1 fois aux activités proposées sur le lieu de production pendant la saison d'engagement :
 - Ateliers au champ (1 samedi par mois)
 - Récoltes des légumes « chronophages » (petits pois, haricots verts, épinards), surtout les mardis matin.
- Gérer ses retards et absences aux distributions et le partage éventuel de son panier.

ENGAGEMENTS DE LA MARAÎCHÈRE

- S'inscrire dans une démarche de production maraîchère biologique.
- Livrer chaque semaine (sauf première et dernière semaine de l'année civile) des produits de qualité, frais, de saison. Les 2/3 de sa production sont dédiés à notre Amap (l'autre tiers de la production servant à l'activité sociale et solidaire ou à l'atelier conserverie).
- Être présente 1 fois par mois sur toute la durée de la distribution, et de manière générale être un maximum disponible pour les distributions.
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement.
- Être transparente sur le mode de fixation du prix et sur les méthodes de travail.

ENGAGEMENTS COMMUNS

- Partager des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.).
- Informer le collectif des soucis rencontrés.
- Participer à l'assemblée générale annuelle.

LE PANIER HEBDOMADAIRE (culture dédiée aux livraisons AMAP)

- Le panier comporte en moyenne 5 à 6 variétés de légumes pour un poids moyen annuel de 3 kg.
- Si le panier de plein été est plutôt généreux et fourni, **celui d'amorce ou de fin de saison, équilibré par les légumes de garde, est naturellement moins varié et parfois plus léger.**
- Le prix du panier est de 14 € (participation au transport incluse).

DÉROULEMENT DES LIVRAISONS

- Les « distributions » (partages des récoltes) ont lieu les MARDIS de 18 h 30 à 20 h, villa Saint-Jean, 10 rue de Concy à Yerres.
- **En cas de situation difficile** (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues dans le principe de solidarité lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant la Maraîchère partenaire et les Membres du Conseil de l'association. Les adhérents seront informés de ces réunions et pourront demander à y participer. En cas de profond désaccord, il sera fait appel à un représentant d'AMAP-IdF.

L'ENGAGEMENT SUR UN AN

- L'adhérent et la maraîchère s'engagent l'un envers l'autre sur un principe équitable, comme défini dans la Charte des AMAP.
- Sur la période du 09 janvier 2024 au 17 décembre 2024, la Maraîchère s'engage à délivrer **50 paniers** hebdomadaires à **14 €**.
- **L'engagement 2024 pour 1 panier a donc un coût de 700 € ; le double pour 2 paniers 1 400 €.**

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS LIÉS À LA SAISON 2024

Règlement par **chèques** (en 2 ou 6 versements) à l'ordre « **Atelier Bombylius** ».

Joindre tous les chèques au présent contrat. L'AMAP les transmettra à Cécile NEMORIN pour encaissement aux dates de l'échéancier, ci-dessous :

1 PANIER en 2 versements					
Échéance 15.03.2024 350 €			Échéance 15.07.2024 350 €		
1 PANIER en 6 versements					
15.01 120 €	15.03 116 €	15.05 116 €	15.07 116 €	15.09 116 €	15.11 116 €

2 PANIERS en 2 versements					
Échéance 15.03.2024 700 €			Échéance 15.07.2024 700 €		
2 PANIERS en 6 versements					
15.01 235 €	15.03 233 €	15.05 233 €	15.07 233 €	15.09 233 €	15.11 233 €

RÉCAPITULATIF

NOM :	<input type="checkbox"/> 1 panier	Nombre de versements : <input type="checkbox"/> 2 chèques <input type="checkbox"/> 6 chèques
Prénom :	<input type="checkbox"/> 2 paniers	

Montant
N° chèque

Droit à l'image : Dans le cadre des activités de l'AMAP, il est possible que votre image ou celle de votre entourage soit utilisée pour les supports de communication de l'association ou de la maraîchère. L'association et la maraîchère ont besoin de votre autorisation pour toutes diffusions :

- J'autorise la diffusion de mon image et celle de mes proches : **Oui** **Non**

Conservez 1 exemplaire (papier ou fichier) du contrat et retourner 1 exemplaire papier à l'association pour Cécile NÉMORIN.

Fait à, le/...../.....

L'Adhérent

La Maraîchère Cécile NÉMORIN

Atelier Bombylius EARL
9 domaine de Saint Leu
94520 PERIGNY SUR YERRES
Siret 89755923300018

